

LIFLC – Logique classique

TD1 – Rappels

Licence informatique UCBL – Automne 2018–2019

Les (parties d') exercices notés avec † sont plus difficiles.

Exercice 1 : Définitions ensemblistes autour des fonctions

Soit $f : E_1 \times \dots \times E_n \rightarrow E'$. À partir de la définition ensembliste d'une fonction, définir les notions suivantes :

- $dom(f)$: domaine de définition d'une fonction (partielle) f
- $img(f)$: l'image du domaine de f par f (ou co-domaine)
- $f|_E$: la restriction (du domaine) de f à E

Exercice 2 : Ordre, totalité et bonne fondation

Pour chacun des ensembles ordonnés suivants, dire s'il est total et/ou bien fondé. Prouver ces affirmations.

1. Les entiers naturels sans zéro ordonnés selon la relation *divise* suivante : $n_1 \leq_{div} n_2$ si n_1 est un diviseur de n_2 , (i.e. il existe un entier naturel $n'_{12} \neq 0$ tel que $n_1 n'_{12} = n_2$). On commencera par montrer que \leq_{div} est un ordre.
2. Les parties d'un ensemble fini E , ordonnées par inclusion. On commencera par montrer que \subseteq est un ordre.
3. † Les parties d'un ensemble infini E , ordonnées par inclusion.
4. † Les chaînes de caractères (de taille finie mais non bornée) construites sur l'alphabet $\{a, b\}$ ordonnées par ordre alphabétique (e.g. $a < aa < ab$). On rappelle que l'ordre alphabétique sur les mots peut être défini comme suit :
 - Si m_1 est un préfixe de m_2 , alors $m_1 \leq m_2$
 - Si m_1 n'est pas préfixe de m_2 et si m_2 n'est pas préfixe de m_1 , alors il existe une plus petite position p telle que $m_1[p] \neq m_2[p]$. Dans ce cas, si $m_1[p] <_{\{a,b\}} m_2[p]$, alors $m_1 \leq m_2$, sinon $m_1[p] >_{\{a,b\}} m_2[p]$ et $m_2 \leq m_1$

Exercice 3 : Composition d'ordres totaux et/ou bien fondés †

On considère un ordre \leq_1 sur E_1 et un ordre \leq_2 sur E_2 . Soit $<_1$ (resp. $<_2$) la partie stricte associée à \leq_1 (resp. \leq_2). On définit \leq_{lex} sur $E_1 \times E_2$ par : $(e_1, e_2) \leq_{lex} (e'_1, e'_2)$ si et seulement si :

- soit $e_1 < e'_1$
- soit $e_1 = e'_1$ et $e_2 < e'_2$
- soit $(e_1, e_2) = (e'_1, e'_2)$

1. Montrer que \leq_{lex} est un ordre.
2. Montrer que si \leq_1 et \leq_2 sont totaux, alors \leq_{lex} est total.
3. Montrer que si \leq_1 et \leq_2 sont bien fondés, alors \leq_{lex} est bien fondé.

Corrections

Solution de l'exercice 1

- $dom(f) = \{(e_1, \dots, e_n) \mid \text{il existe } e' \text{ tel que } (e_1, \dots, e_n, e') \in f\}$
ou bien $dom(f) = \{(t[1], \dots, t[n]) \mid t \in f\}$
ou encore $dom(f) = \{(e_1, \dots, e_n) \mid \text{il existe } e' \text{ tel que } f(e_1, \dots, e_n) = e'\}$ en utilisant la notation $f(e_1, \dots, e_n) = e' \equiv (e_1, \dots, e_n, e') \in f$
- $img(f) = \{t[n+1] \mid t \in f\}$
ou $img(f) = \{e' \mid \text{il existe } (e_1, \dots, e_n) \text{ tel que } f(e_1, \dots, e_n) = e'\}$
- $f|_E = \{t \mid t \in f \text{ et } (t[1], \dots, t[n]) \in E\}$
ou en utilisant la définition de l'intersection $f|_E = f \cap (E \times E')$

Solution de l'exercice 2

De façon usuelle (et un peu plus concise), on peut noter \mid pour \leq_{div}

1. \leq_{div} est un ordre Soit 3 entiers n_1, n_2 et n_3 tels que $n_1 \leq_{div} n_2$ et $n_2 \leq_{div} n_3$. Il existe donc $n'_1 n'_{12}$ tel que $n_1 n'_{12} = n_2$ et $n'_2 n'_{23}$ tel que $n_2 n'_{23} = n_3$. Donc $n_1 (n'_1 n'_{12} n'_{23}) = n_3$, donc $n_1 \leq_{div} n_3$. Donc \leq_{div} est transitif. \leq_{div} est réflexif (tout entier est divisible par lui-même). Soient n_1 et n_2 tels que $n_1 \leq_{div} n_2$ et $n_2 \leq_{div} n_1$. Il existe n'_{12} et n'_{21} tels que $n_1 n'_{12} = n_2$ et $n_2 n'_{21} = n_1$. On a $n_1 n'_{12} n'_{21} = n_1$. Comme n'_{12} et n'_{21} sont des entiers non nuls, on en déduit que $n'_{12} = n'_{21} = 1$, et dont que $n_1 = n_2$. Donc \leq_{div} est antisymétrique. \leq_{div} est donc un ordre.

Totalité \leq_{div} n'est pas total : 2 et 3 ne sont pas comparables

Bonne fondation \leq_{div} est bien fondé. On peut remarquer que si $n_1 <_{div} n_2$ alors $n_1 < n_2$. S'il existe une séquence infinie $S = (n_i)_{i \in \mathcal{N}}$ telle que $n_{i+1} <_{div} n_i$ pour tout $i \in \mathcal{N}$, alors on a $n_{i+1} < n_i$ pour tout $i \in \mathcal{N}$. S serait donc une séquence infinie d'entiers naturels strictement décroissante selon $<$. Or $<$ est un ordre bien fondé sur les entiers naturels, qui n'admet donc pas de séquence infinie strictement décroissante. Donc il n'existe pas de telle séquence S , donc $<_{div}$ est bien fondé.

2. \subseteq est un ordre \subseteq est transitif et réflexif. De plus, si $A \subseteq B$ et $B \subseteq A$, alors $A = B$, donc \subseteq est un ordre.

Totalité Considérons $E = \{0, 1\}$. Alors $\{0\} \in \mathcal{P}(E)$ et $\{1\} \in \mathcal{P}(E)$, mais $\{0\}$ et $\{1\}$ ne sont pas comparables, donc \subseteq n'est pas total sur $\mathcal{P}(E)$.

Bonne fondation Comme $\mathcal{P}(E)$ est fini, toute séquence infinie S d'éléments de $\mathcal{P}(E)$ contient au moins deux¹ occurrences d'un même élément E' de $\mathcal{P}(E)$. Si cette séquence est strictement décroissante, cela signifie que $E' \subset E'$, ce qui est impossible. Donc \subseteq est bien fondé sur $\mathcal{P}(E)$.

Alternativement, on peut utiliser l'argument que si on a une séquence infinie $E_0 \supsetneq E_1 \supsetneq E_2 \dots$, alors la séquence des cardinalités $|E_0| > |E_1| > |E_2| \dots$ l'est aussi : une contradiction car l'ordre sur \mathcal{N} est bien fondé.

3. **Totalité** c.f. ci-dessus

Bonne fondation Soit une séquence infinie $(e_i)_{i \in \mathcal{N}}$ d'éléments de E tous distincts les uns des autres. Soit la séquence $(E_i)_{i \in \mathcal{N}}$ définie par $E_0 = E$ et pour $i \in \mathcal{N}$, $E_{i+1} = E_i \setminus \{e_i\}$. Comme tous les e_i sont distincts les uns des autres, $e_i \in E_j$. Donc $E_{i+1} \subset E_j$. Donc $(E_i)_{i \in \mathcal{N}}$ est une séquence infinie strictement décroissante, et donc \subseteq n'est pas bien fondé pour $\mathcal{P}(E)$.

1. en fait une infinité

4. **Totalité** Soit deux chaînes de caractères m_1 et m_2 . Si m_1 est un préfixe de m_2 alors $m_1 \leq m_2$. Inversement si m_2 est un préfixe de m_1 alors $m_2 \leq m_1$. Dans les autres cas, il existe au moins une position p telle que $m_1[p] \neq m_2[p]$. Soit p la plus petite de ces positions. Si $m_1[p] = a$ et $m_2[p] = b$ alors $m_1 < m_2$, sinon $m_1[p] = b$ et $m_2[p] = a$ et $m_1 > m_2$. Donc m_1 et m_2 sont toujours comparables. Donc l'ordre alphabétique est total.

Bonne fondation On considère la séquence infinie $S = (m_i)_{i \in \mathcal{N}}$ de chaînes de caractères définie par $m_0 = b$ et $m_{i+1} = am_i$ (i.e. $m_0 = b$, $m_1 = ab$, $m_2 = aab$, $m_3 = aaab$, etc.). On peut remarquer que $m_{i+1} < m_i$. On a donc une séquence infinie décroissante, donc l'ordre alphabétique sur les chaînes de caractères sur l'alphabet $\{a, b\}$ n'est pas bien fondé.

Solution de l'exercice 3

- Supposons $(e_1, e_2) \leq_{lex} (e'_1, e'_2)$ et $(e'_1, e'_2) \leq_{lex} (e''_1, e''_2)$.
 - Si $(e_1, e_2) = (e'_1, e'_2)$ ou $(e'_1, e'_2) = (e''_1, e''_2)$ alors on a bien $(e_1, e_2) \leq_{lex} (e''_1, e''_2)$.
 - Sinon, si $e_1 <_1 e'_1$ et $e'_1 \leq_1 e''_1$, alors $e_1 <_1 e''_1$ et donc $(e_1, e_2) \leq_{lex} (e''_1, e''_2)$.
 - Sinon, si $e_1 = e'_1$, alors :
 - Si $e'_1 <_1 e''_1$, alors $e_1 <_1 e''_1$ et donc $(e_1, e_2) \leq_{lex} (e''_1, e''_2)$.
 - sinon, $e_1 = e'_1 = e''_1$ et $e_2 <_2 e'_2$ ou $e'_2 <_2 e''_2$, donc $e_2 <_2 e''_2$ et donc $(e_1, e_2) \leq_{lex} (e''_1, e''_2)$.

Donc \leq_{lex} est transitive. Par la dernière règle de sa définition, elle est également réflexive. Si $(e_1, e_2) \leq_{lex} (e'_1, e'_2)$ et $(e'_1, e'_2) \leq_{lex} (e_1, e_2)$, alors on a nécessairement $e_1 \leq_1 e'_1$ et $e'_1 \leq_1 e_1$, i.e. $e_1 = e'_1$. Cela signifie que $e_2 \leq_2 e'_2$ et $e'_2 \leq_2 e_2$, d'où $e_2 = e'_2$ et donc $(e_1, e_2) = (e'_1, e'_2)$. Donc \leq_{lex} est antisymétrique, donc c'est un ordre.
- On suppose que \leq_1 et \leq_2 sont totaux. Considérons (e_1, e_2) et (e'_1, e'_2) quelconques. Comme \leq_1 est total :
 - Soit $e_1 <_1 e'_1$. Alors $(e_1, e_2) \leq_{lex} (e'_1, e'_2)$
 - Soit $e'_1 <_1 e_1$. Alors $(e'_1, e'_2) \leq_{lex} (e_1, e_2)$
 - Soit $e_1 = e'_1$. Comme \leq_2 est total :
 - Soit $e_2 <_2 e'_2$. Alors $(e_1, e_2) \leq_{lex} (e'_1, e'_2)$
 - Soit $e'_2 <_2 e_2$. Alors $(e'_1, e'_2) \leq_{lex} (e_1, e_2)$
 - soit $e_2 = e'_2$. Alors $(e_1, e_2) \leq_{lex} (e'_1, e'_2)$
- On remarque que si $(e_1, e_2) <_{lex} (e'_1, e'_2)$ alors soit $e_1 <_1 e'_1$, soit $e_1 = e'_1$ et $e'_2 <_2 e_2$. On considère une séquence $S = ((e'_1, e'_2))_{i \in \mathcal{N}}$ infinie strictement décroissante. On peut remarquer que pour tout $i \in \mathcal{N}$, $e_1^{i+1} \leq_1 e_1^i$. Comme \leq_1 est bien fondé, il n'admet pas de séquence infinie strictement décroissante, donc il existe un rang k tel que pour tout $i \geq k$, $e_1^i = e_1^{i+1}$. Soit $S' = ((e_1^{i+k}, e_2^{i+k}))_{i \in \mathcal{N}}$. Comme S' est un suffixe de S , elle est également infinie et strictement décroissante. Or dans S' , tous les éléments sont égaux sur leur première projection, donc cela signifie que pour tout $i \in \mathcal{N}$ $e_2^{i+k+1} <_2 e_2^{i+k}$, ce qui est impossible car \leq_2 est bien fondé. Donc \leq_{lex} n'admet pas de séquence infinie strictement décroissante, donc \leq_{lex} est bien fondé.